

Les courtiers verts et le développement soutenable : le cas de la réserve de biosphère du Delta du Saloum au Sénégal

Maëlle Ranoux*

Depuis le milieu des années 90, les travaux de socio-anthropologie sur l'aide au développement en Afrique ont permis de construire une catégorie analytique d'acteurs : les « courtiers locaux en développement » (Bierschenk, Chauveau, Olivier de Sardan, 2000). À l'interface entre les destinataires et les donateurs d'une aide, les courtiers sont des acteurs clés dans le contexte de démultiplication des sources de financements et des ONG. Ils sont un outil d'ancrage local pour les uns, un « *intermédiaire de captation de la rente de développement* » (Bierschenk et al. : 6) pour les autres. La référence actuelle au développement durable ouvre une autre dimension dans les échanges entre sociétés locales et bailleurs de fonds, à tel point que certains auteurs parlent de la « rente verte » (Peter, Ronald, 1998).

La Réserve de Biosphère du Delta du Saloum (RBDS) au Sénégal est un site emblématique du croisement entre logiques de courtage et enjeux environnementaux. Dans la RBDS, le développement durable est le référent commun des actions entreprises, la légitimation d'ordre moral et le référent altruiste. Les courtiers qui disent représenter les exploitants, s'y réfèrent afin de capter et drainer la « rente verte » vers leurs mandants. Nous allons parler de *courtiers verts* pour désigner le rôle clef des courtiers dans cette configuration particulière.

Sur proposition de l'État Sénégalais, le Parc national du Delta du Saloum créée en 1976, a été classé Réserve de Biosphère en 1981. Ce label¹ est attribué par le programme MAB (Man and Biosphere) de l'Unesco à des régions exemplaires par leur « représentativité écologique et biogéographique et pour leur volonté de concilier préservation de la

* Doctorante en sociologie. Université Paris X – Nanterre, Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces (LADYSS), 200 av. de la République, F-92001 Nanterre cedex

1. Contrairement aux sites classés Patrimoine mondial, l'appellation Réserve de Biosphère n'a pas été déposée en tant que label et n'a donc pas d'existence juridique.

nature et développement humain »². La gestion de ces réserves est définie à travers un gradient de 3 zones allant de sites sanctuaires de nature bénéficiant d'une protection à long terme à des sites habités, « lieu de mise en œuvre du modèle de développement durable »³.

La « représentativité écologique et biogéographique » de la RBDS est principalement fondée sur le caractère amphibie du delta, site d'estuaire et de mangrove, et la faune qui s'y développe (oiseaux, mammifères terrestres et marins, poissons).

La densité et la variété des espèces de poissons place le delta du Saloum au sixième rang mondial des milieux estuariens et lagunaires⁴, la pêche est donc l'une des principales activités des habitants des îles du delta et représente 10 % de l'activité de pêche artisanale du Sénégal⁵. Les autres activités d'exploitation du delta sont l'agriculture (mil, arachide, riz, maraîchage) sur de petites superficies⁶, la cueillette de produits halieutiques, l'extraction de produits forestiers et l'élevage extensif. Hors de la zone centrale sanctuarisée, les villages comptent entre 1 000 et 4 000 habitants dont un tiers est une population migrante⁷.

Les experts écologues, nationaux et internationaux, qui ont rédigé le plan de gestion de la RBDS, définissent quels sont les principaux « problèmes d'environnement » à résoudre. De cette manière, ils construisent un lien entre l'investissement humain de la zone et l'état des ressources naturelles et désignent quelles sont les activités destructrices.

Le problème le plus important concerne la diminution des zones de mangrove à palétuviers qui favorise l'extension des tannes, étendues de terres rendues impropres à l'agriculture par un taux de salinité trop élevé. L'exploitation des diverses ressources de la mangrove (bois de chauffe et de service, huîtres, arches) pose donc problème. La mangrove est également un site important pour la reproduction de juvéniles d'espèces terrestres, d'estuaire, d'eaux douces et marines. Son recul risque donc de perturber le renouvellement des ressources halieutiques du delta et de la côte sud du Sénégal. Les experts qui ont définis ces problèmes d'environnement soulignent également l'existence d'un risque de surpêche. Les ONG et bailleurs, en relation avec les *courtiers verts*, définissent à partir de là quelles sont les transformations des pratiques d'exploitations qui sont possibles à mettre en œuvre.

2. *Les dossiers du MAB*, n° 19.

3. *Guide pratique du MAB*, Paris, Unesco, 1987.

4. Direction des Parcs Nationaux, 2000.

5. CRODT, 1985.

6. En moyenne 6 ha. Source: enquête socio-économique 1994, US AID.

7. En 1988 le nombre d'habitants était de 200 000 (le Sénégal comptait 9 millions d'habitants) dont environ 55 % avait moins de 30 ans et la croissance démographique était de 20 % (la moyenne nationale était de 35 %). Recensement général de la population de 1988. Direction Nationale des Statistiques.

Dans ce processus, les courtiers tentent d'adapter l'organisation et les demandes des exploitants à ces impératifs d'action. Parmi les différents mode de structuration locale (organisations traditionnelles, associations de jeunes ou de femmes, Groupement d'Intérêts Économiques (GIE) d'exploitants), le courtier organise et met en avant les acteurs locaux qui ont le plus de chance de correspondre aux actions définies comme prioritaires par les bailleurs.

L'analyse de cette catégorie d'acteurs permet de comprendre comment le développement durable peut transformer certaines dynamiques locales. On observe à la fois un cheminement réflexif qui amène des acteurs internationaux à problématiser la relation société-nature dans cette zone, et un enchaînement de stratégies d'adaptation qui permet d'inscrire cette problématisation dans les dynamiques locales. Les « courtiers verts » sont des acteurs clés dans ce processus de mise en acte du développement durable.

Nous allons voir tout d'abord comment le courtier devient à la fois le traducteur et le médiateur du développement durable vis-à-vis de la société locale. Nous verrons que cela suppose qu'il se constitue une position crédible et légitime au sein de la « configuration développementiste » (Olivier de Sardan, 1995) et qu'il soit capable de se réappropriier la rhétorique du développement durable. Ensuite, nous verrons comment les traductions qu'il opère amènent certaines transformations au sein de la société locale et dans sa relation à l'environnement.

Les courtiers traducteurs et médiateurs du développement durable

Les auteurs qui ont construit la catégorie des courtiers locaux en développement définissent deux aspects essentiels de leur stratégie: « *la gestion et la transformation de sens, d'une part, et les différentes mises en scène de [leur] activité* » (Bierschenk et al.: 21). Pour y parvenir quatre compétences semblent essentielles: « *Le courtage en développement exige des compétences [...] rhétoriques, organisationnelles, scénographiques et relationnelles* » (Bierschenk et al.: 23).

Nous voulons examiner comment les compétences rhétoriques du courtier jouent un rôle essentiel dans la situation de la RBDS, sous-tendu par ses capacités d'organisation et de mise en relation.

Le « courtier vert » comme traducteur: compétence rhétorique

Les impératifs de protection des ressources et de durabilité du développement amènent une autre interprétation du lien entre société locale et ressources naturelles. À ce niveau, le secteur de la pêche

artisanale dans le delta semble un angle pertinent pour aborder la spécificité du positionnement des courtiers que nous avons rencontrés.

Dans le modèle de développement classique, la pêche industrielle était valorisée et le secteur artisanal pouvait être perçu comme un facteur de sous-développement. Au regard du développement durable, les techniques plus faiblement productives de la pêche artisanale sont revalorisées et incarnent un mode d'exploitation permettant un renouvellement de la ressource. Les seules limites imposées sont la réglementation des prises par quotas et la délimitation de zones de pêche industrielle et de zones de pêche artisanale. Le positionnement de courtiers sur ce secteur doit donc entrer en cohérence avec ce cadre de réflexion et d'action.

Secteur important pour le Sénégal et le delta, la pêche est la première source de devise du pays et 70 % des mises à terre sont le fait de la pêche artisanale⁸. Dans le delta cette pêche est saisonnière, masculine et essentiellement pratiquée par les Serers Niominka⁹, basés dans les îles du nord du delta. Les prises alimentent le secteur de la transformation, essentiellement pratiquée par les femmes : les poissons sont salés, séchés ou fumés avant d'être consommés.

Cette activité se situe en amont d'autres secteurs et d'autres catégories de la population du delta. L'enjeu de sa prospérité engage un espace social et naturel plus large.

La pêche artisanale est institutionnalisée à travers la Fédération Nationale des Groupements d'Intérêts Économiques (FENAGIE). Elle est divisée en unions locales qui rassemblent les Groupements d'Intérêts Économiques d'exploitants : GIE d'hommes pêcheurs, femmes transformant le poisson et femmes cueilleuses d'invertébrés marins.

À travers les 6 objectifs fondamentaux que la FENAGIE-pêche s'est fixée, on observe une appropriation des impératifs de protection et de durabilité. Cinq de ces objectifs concernent le renforcement des pêcheurs artisanaux en catégorie socio-professionnelle, et le dernier objectif est la « *gestion rationnelle des richesses halieutiques et la protection de l'environnement marin* ». La structuration socioprofessionnelle des pêcheurs est reliée à un enjeu de protection. Une équivalence se construit : la pêche artisanale, par distinction avec la pêche industrielle, devient synonyme de pêche durable.

On peut lire cette équivalence sémantique dans le discours du représentant national de la FENAGIE-pêche au cours d'un symposium international sur l'évolution de ce secteur¹⁰ tenu à Dakar en 2002. Son

8. Enquête socio économique 1994, US AID.

9. Les Serers Niominka, sous groupe de l'ethnie Serer, sont traditionnellement agriculteur et majoritairement basés dans le bassin arachidier de l'intérieur du Sénégal, (Pélissier, 1966).

10. « Pêcheries maritimes, écosystèmes et sociétés en Afrique de l'Ouest »

allocution est axée sur le constat de la diminution des stocks de poissons.

Il expose la « grave crise » que vit la pêche artisanale sénégalaise en raison de « la destruction des habitats, d'une forte pression sur la ressource, et de mauvaises pratiques de la pêche » et rappelle le lancement à l'initiative de la FENAGIE pêche d'un « vaste programme de sensibilisation des professionnels artisans à travers le volet « pêche durable » d'un programme triennal appuyé par notre partenaire néerlandais, la NOVIB¹¹ ».

L'appellation de ce programme formalise et stabilise l'équivalence sémantique entre pêche artisanale et pêche durable. Un des partenaires importants dans la mise en œuvre de ce programme est le Centre de Recherche Océanographique de Dakar-Thiaroye (CRODT) qui participe à l'élaboration du plan de gestion de la RBDS en collaboration avec l'UICN¹². Ce partenariat contribue à crédibiliser l'appellation du programme :

« S'agissant de notre projet pêche durable, nous sommes en train de sillonner les plages en compagnie d'un agent du CRODT ou de la DPM¹³ afin d'organiser des rencontres avec pas moins de cinquante professionnels par site avec lesquels nous discutons sur la situation de crise actuelle que nous vivons et aussi nous les sensibilisons sur la réglementation, les mauvaises pratiques, etc »

Un des volets de recherche du CRODT porte sur l'évolution concomitante des ressources halieutiques et des techniques d'exploitation de celles-ci. L'association à certains organismes est donc un gage de crédibilité auprès du bailleur et donne corps à cette équivalence sémantique.

Un des courtiers actifs au niveau du delta pour soutenir la pêche artisanale, Bira, est technicien de recherche au CRODT. Originaire d'un des villages du delta, il vit à Dakar et maîtrise plusieurs registres de langage et de pensée. Il cumule en effet plusieurs réseaux de relations et plusieurs types de légitimité : l'expertise de type scientifique par son appartenance au CRODT, l'ancrage local par son appartenance à l'association des ressortissants de sa région d'origine et la représentation politique en étant membre actif du parti politique majoritaire dans son village qui est également le parti du Président du Sénégal.

Il a ainsi acquis une expérience « hors du village », élément caractéristique du courtier qui se « [frotte] à des contextes autres que celui du village qui lui [fournissent] un savoir-faire, un savoir-parler ou un savoir-vivre s'accommodant de cultures en partie hétérogènes, et qu'il pourra avec profit réinvestir ou recycler dans le courtage » (Bierschenk et al, 2000 : 25).

11. La Fondation NOVIB est une ONG Néerlandaise pour la coopération internationale au développement.

12. Union Internationale pour la Conservation de la Nature. ONG internationale qui gère la majeure partie du budget de la RBDS et de nombreuses actions entreprises sur l'ensemble de cette réserve.

13. Direction des Pêches Maritimes.

Bira a récemment monté une association pour la promotion de la pêche artisanale dans les îles du Saloum avec un ami français qui a travaillé de nombreuses années sur des bateaux de pêche côtière dans plusieurs pays du Tiers-Monde. Ce co-fondateur renforce, par son parcours et l'expérience qu'il a acquise, la crédibilité du ressortissant. Le budget de départ a été octroyé à Bira par l'État sénégalais, complété par un financement de 1 070 000 FF¹⁴ provenant du Réseau Afrique 2000/FEM¹⁵/PNUD et l'UICN. Ce financement va se répartir comme suit:

« 1 070 000 FF ont été distribués aux cinq groupements féminins de Niodior, Fimela et Dionewar pour la réalisation de projets de restauration et de sauvegarde de l'environnement dans ces zones, avec la Coordination des Associations pour la Restauration des Écosystèmes de Mangrove (CAREM¹⁶). Également, les projets de gestion durable de la biodiversité du terroir de Niodior avec le GIE des femmes qui s'activent dans la cueillette et la transformation des produits halieutiques et de Dionewar avec le GIE d'exploitants des fruits de mer. Ces deux projets s'inscrivent dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la RBDS dans son volet aménagement des pêcheries et planification côtière des objectifs généraux. » (comm pers. 13-11-2000, Bira)

Les programmes d'action qui seront financés sont formulés dans ce qu'on pourrait appeler le « langage écologiste », par analogie avec l'expression « langage développement » qu'emploie Olivier de Sardan pour caractériser la rhétorique des courtiers locaux en développement qu'il étudie. Ce « langage-écologiste » est constitué d'une terminologie polysémique qui ménage au courtier une certaine marge de manœuvre. Il associe par exemple les « projets de gestion durable de la biodiversité du terroir » aux activités de cueillette, de séchage et de fumage de poissons et de mollusques, activités traditionnelles très répandues dans le delta. On remarque également que ces activités sont féminines. Les femmes sont en effet une cible privilégiée des bailleurs du delta, mais nous reviendrons plus loin sur ce point.

Les financements accordés pour des projets de gestion durable auraient pu recouvrir quantité d'autres activités mais par sa capacité à décoder différents ensembles normatifs, Bira définit les points de rencontre entre les critères des intervenants extérieurs et les activités d'exploitation existantes. La polysémie des termes du « langage écologiste » participe de la construction d'équivalence entre une action menée au nom du développement durable et un type d'activité. Le

14. Soit approximativement 165 000 euros.

15. Fond pour l'Environnement Mondial: fonds que la Banque Mondiale peut attribuer aux pays mettant en œuvre des programmes pour la protection de l'environnement.

16. Coordination financée par l'UICN, créée en 1999 suite aux actions des éclaireurs de Fimela et de certains GIE de femmes de Djilor depuis 1995.

courtier transforme ces équivalences sémantiques en points de coïncidence entre des ensembles hétérogènes d'acteurs.

Ce courtier s'est également associé à la CAREM, structure interne à la communauté villageoise qui n'agit pas directement sur la pêche artisanale. Par cette alliance, il concrétise les enchaînements logiques propres au « langage écologiste » qui met en relation différentes ressources et leur mode d'exploitation : la mangrove est nécessaire à la reproduction et au développement de certaines espèces de poissons et mollusques, le recul de la mangrove entraîne une dégradation des ressources halieutiques. Il faut donc favoriser la « *restauration des écosystèmes de mangrove* ». La coopération entre ces deux associations est donc justifiée et Bira élargit de manière légitime son positionnement.

Le *courtier vert* construit sa crédibilité par son parcours, ses alliances et ses appartenances qu'il doit mettre en scène. Il représente un segment de la communauté locale qu'il fait coïncider avec certaines catégories de réflexion et d'action du développement durable. Par sa capacité de réinterprétation il se positionne tant sur le plan rhétorique que sur le plan du mode d'intervention et des alliances qu'il se ménage.

Ce jeu de positionnement est facilité par le caractère polysémique des termes du développement durable. Ces termes sont « *souples, flexibles, adaptables* ». Ils sont également « *pluridimensionnels* » (Kalaora, 1999 : 518). Leur contenu se négocie aisément et s'adapte à des situations très diverses. La réappropriation de cette rhétorique est facilitée par son caractère polysémique. Le « langage écologiste » donne au courtier à la fois, une marge de manœuvre et un cadre d'action.

Le courtier vert médiateur du développement durable : compétences organisationnelles et relationnelles

Ses compétences rhétoriques n'ont pas de sens en elles-mêmes, elles sont mises en œuvre par le courtier au sein d'un réseau de relations qu'il entretient. Les catégories sémantiques qu'il emploie comme « *pêche durable* » ou « *gestion durable de la biodiversité du terroir* » renvoie à des catégories d'exploitants qu'il incite à se regrouper au sein de structures lisibles par les bailleurs. Les équivalences et traductions qu'il opère ne seraient qu'un glissement sémantique sans effet, sans sa position de médiateur au sein d'un jeu social plus large. Les compétences rhétoriques du *courtier vert* induisent des transformations dans la société locale, à travers les capacités d'organisation et de mise en relation qui caractérisent sa position.

Ibrahim, secrétaire régional de la FENAGIE-pêche pour la zone du delta, offre un exemple caractéristique de *courtier vert* gérant des relations multiples et participant à l'organisation de la pêche artisanale en structures lisibles par les bailleurs.

Pêcheur dans son village d'origine au sud du delta, Serer Niominka, âgé de 35 ans, est revenu dans son village après plusieurs années passées à Dakar où il a poursuivi ses études jusqu'au bac et trouvé son premier emploi comme commerçant.

Ibrahim est en relation avec trois personnages-ressource du village de Dionewar où est basé le bureau régional de la FENAGIE-pêche: deux hommes charpentiers de marine (construction de pirogue) à Dionewar et une femme, première épouse du chef du village. L'un des deux charpentiers est également directeur de l'association des parents d'élèves du village, gendre d'un conseiller régional de cette zone et orateur, dont les discours sont ponctués par le tambour du griot, lors de la venue au village de notabilités nationales ou étrangères venant apporter une aide. En étant en relation avec des personnes bien insérées au niveau du village, Ibrahim consolide sa position de courtier. En s'appuyant sur eux, il peut mobiliser plus efficacement les exploitants vis-à-vis d'une opportunité de financement.

Ibrahim est également en relation avec des bailleurs de fonds étrangers, par les deux principales fonctions de courtier qu'il occupe.

Pour la FENAGIE-pêche, il est en relation avec l'*American Development Found*¹⁷, principal bailleur pour mener à bien la construction dans le delta d'une usine à glace afin de conserver le poisson.

Outre sa fonction de secrétaire régional, Ibrahim est vice-président d'un GIE d'exploitation d'huîtres fraîches basé sur quatre villages. Pour en assurer la prospérité, il est en relation avec la coopération japonaise, principal bailleur de ce GIE. Le président de ce GIE est le fils du chef de village où vit Ibrahim.

Par ses compétences relationnelles, Ibrahim gère des relations à dimensions et implications aussi essentielles que diverses qui supposent de maîtriser différents registres de discours et différents modes de pensée. « *Un courtier doit savoir séduire des paysans comme des experts, et négocier avec les uns comme avec les autres* ». Il peut ainsi « *mobiliser un solide capital relationnel* » (Bierschenk et al, 2000 : 27).

Ces compétences relationnelles doivent être associées à des compétences organisationnelles. Afin de structurer les GIE des différents villages au sein d'une union locale, Ibrahim, avec l'aide des trois autres membres du bureau, doit organiser et fédérer des ensembles relativement hétérogènes d'exploitants.

« *On fait des tournées, on a conseillé à Missirah*¹⁸ *de se constituer en union locale pour avoir accès à une aide financière, mais pour créer une union*

17. Fond de coopération des États-Unis.

18. Missirah et Bétenti sont deux villages des îles du delta.

il faut être constitué en GIE, donc on leur a laissé le temps de faire un GIE car il n'existait que des GIE de 100 ou 150 membres. Il faut des groupes où chacun se connaît pour des questions de confiance et de transparence. Bétenti était intéressé par des financements alors ils ont créé 18 GIE tout de suite » (entretien Ibrahim).

L'existence de chaque union locale doit reposer sur des GIE opérationnels et de taille (nombre d'adhérents) pertinente. Ce dispositif garantit au bailleur que les exploitants sont organisés dans des structures formelles et que les membres sont motivés par la bonne marche de leur activité et une utilisation transparente des fonds.

« Les critères du représentant de l'American Development Found, le bailleur, pour choisir Dionewar pour implanter l'usine à glace, ont été le degré de participation des bénéficiaires, en argent ou en nature: par les cartes de membre, les coquillages, le sable. Donc, il fallait une grande implication et motivation. Les pêcheurs de Dionewar sont bien organisés » (entretien Ibrahim).

Il s'agit donc de constituer un ensemble de récepteurs cohérents et lisibles pour le bailleur, en se positionnant au plus proche de ses attentes et en tenant compte des dynamiques internes.

Ce positionnement du courtier, « homme de réseaux », est précisé par G. Blundo à travers la notion d'« ubiquité réticulaire » : « *La multiplication des instances de décision et des lieux de production ou de captage des ressources, ainsi que l'absence de pôles d'arbitrage dont la légitimité soit reconnue publiquement, génèrent de l'incertitude. Pour la contourner, les paysans [...] adoptent des stratégies, dont la plus évidente est celle que j'appellerai l'« ubiquité réticulaire », à savoir la tendance à appartenir à plusieurs réseaux à la fois » (Blundo, 1998 : 39).*

Par ses compétences relationnelles et organisationnelles, le courtier met en regard différents réseaux dans lesquels il est investi et rend pertinente cette mise en relation par sa maîtrise de différentes catégories de pensée, de langage et d'action. Son positionnement sur le secteur spécifique de la pêche artisanale l'amène à définir les attentes de ses mandants en besoins et la satisfaction de ces besoins en impératif d'action au nom du modèle de développement durable.

Le *courtier vert* et le courtier en développement occupent donc une même position d'interface qu'il peut investir de par certains éléments de son parcours. Les compétences rhétoriques du *courtier vert* sont particulièrement étendues dans le contexte de la RBDS où le développement durable est le paradigme de référence. Inscrit dans le rapport entre enjeux internationaux de la protection de l'environnement et dynamiques locales, il est à la fois contraint de s'adapter aux différents termes de cette dialectique et acteur à part entière de la construction

d'enjeux environnementaux au sein des dynamiques locales. La réinterprétation des deux mondes disjoints qu'il met en relation permet un double dépassement de contradictions : entre les enjeux internationaux et locaux du rapport société-nature ainsi qu'entre les enjeux de conservation et de développement. Dans ce contexte, par la spécificité de la situation qui façonne sa position et par les liens et équivalences singulières qu'il rend possible, le *courtier vert* est un acteur clef des transformations que le développement durable induit au sein de la société locale.

Le courtier vert, facilitateur du développement durable en acte : de la traduction à la transformation

Les acteurs locaux n'ont pas une position homogène face au développement durable, en fonction de leur insertion dans le village, de la ressource qu'ils exploitent et des techniques qu'ils emploient. Traducteur et médiateur du développement durable, le *courtier vert* en tient compte et opère une sélection des activités qu'il soutient. La filière de cueillette et de vente d'huîtres fraîches, fait partie des activités soutenables par le *courtier vert*.

Transformation d'une activité traditionnelle par une technique durable

Comme nous l'avons vu en introduction, un des « problèmes d'environnement » défini dans le plan de gestion de la réserve est le recul de la mangrove. Une des priorités d'action des bailleurs est donc de lutter contre les activités qui participent de ce recul. La cueillette des huîtres se trouve dans cette situation. Les huîtres du delta se développent sur les racines des palétuviers qui composent la mangrove. La technique la plus rapide et la plus couramment employée pour les ramasser consiste à couper ces racines. Experts et ONG considèrent donc que cette activité favorise le recul de la mangrove et qu'il est nécessaire de mettre en place une autre technique de cueillette.

Cette activité est majoritairement pratiquée par des femmes de plus d'une quarantaine d'années, qui vendent ensuite les huîtres qu'elles ont séchées sur les marchés. Cette activité joue traditionnellement le rôle d'« assurance vieillesse » pour ces femmes (Grandcolas, 1995).

La cueillette est assez pénible physiquement car les exploitantes sont très rarement propriétaires d'une pirogue et d'un moteur. Elles louent une pirogue et ayant rarement les moyens de louer un moteur, elles paient plusieurs heures pour arriver sur le lieu de cueillette. Une aide matérielle et financière leur est donc précieuse.

Ibrahim, *courtier vert* de la FENAGIE-pêche, a participé à la mise en place d'une filière d'exploitation d'huîtres fraîches qui oblige à ramasser les huîtres une par une au lieu de couper les racines. La coopération japonaise a financé une partie importante du matériel de base nécessaire et mis à disposition un coopérant pour travailler sur place avec Ibrahim.

Dans la filière traditionnelle, les huîtres sont consommées séchées et sont donc vendues au poids et non à la taille. Dans la filière huîtres fraîches, elles sont vendues en fonction de leur taille, selon certaines normes de commercialisation.

Le GIE qui rassemble les exploitantes de cette filière est présidé par Ibrahim. Implanté sur 4 villages, les membres du GIE vendent leur production au centre de transformation des huîtres des Almadies, dont les principaux clients sont les hôtels de Dakar. Cette filière est plus rentable que la filière traditionnelle :

« Il y a eu une nette évolution, au début on vendait à Kaolack et quand le groupe a grandi, on a englobé 4 villages et actuellement on peut mobiliser un véhicule et on achemine entre 4 000 et 5 000 douzaines par voyage. Elles sont vendues 900 CFA¹⁹ le demi-gros. C'est beaucoup plus rentable comme ça » (exploitante du groupement).

Activité plus rentable et moins pénible physiquement pour les exploitantes, moyen d'application des techniques de gestion durable des ressources pour les intervenants extérieurs, la filière huîtres fraîches semble être un point d'équilibre.

Cependant, la transformation de la technique employée a modifié la structure de cette activité ainsi que sa fonction régulatrice au sein de la communauté villageoise. Dans ce GIE, on comptait 42 participants en 1989, 20 femmes et 22 hommes, qui avaient une moyenne d'âge beaucoup plus jeune que les femmes (Grandcolas, 1995). Cette participation masculine à une activité traditionnellement féminine est un signe de changement profond de la cueillette des huîtres. Le changement de la catégorie d'âge concernée par cette filière annule le rôle d'« assurance vieillesse » pour les femmes. En modifiant le critère technique de base, cette filière n'apporte plus des bénéfices au groupe des femmes âgées. La ressource exploitée est la même, mais son exploitation ne coïncide plus avec le groupe social qui en avait besoin.

De plus, l'entrée de cette filière d'exploitation dans un circuit commercial rend ses exploitants dépendants de facteurs économiques extérieurs aux dynamiques de la communauté villageoise. L'inscription de cette activité dans le village est donc modifiée.

19. Soit 1,40 euros.

Le succès de cette filière d'exploitation des huîtres fraîches a également un impact sur la ressource elle-même. Si l'on en croit les propos de D. Grandcolas (1995) et d'Ibrahim lui-même, les gisements d'huîtres autour des villages où est implanté le GIE ont diminué. Aller plus loin chercher des huîtres coûte plus cher en carburant et diminue la marge de bénéfices pour les exploitants.

L'appartenance d'Ibrahim au village et sa position au sein de la FENAGIE-pêche, ainsi que sa familiarité avec ce type d'action, lui ont permis de se placer en interlocuteur légitime vis-à-vis des bailleurs. Il a pu favoriser la traduction et la transformation d'une activité traditionnelle en activité durable. Mais dans ce cas, le *courtier vert* se trouve face à un problème de gestion de la ressource, suite à la mise en place d'une filière d'exploitation durable, qu'il a lui-même favorisé.

Son positionnement était facilité par le fait que la cueillette des huîtres est une activité féminine. Les femmes sont en effet une catégorie d'acteurs particulièrement ciblée par les bailleurs et intervenants extérieurs.

Les femmes: catégorie d'acteur « soutenable ».

Pour reprendre les termes de J-P Oliver de Sardan pour définir la « méta-idéologie » du développement, les femmes se trouvent au croisement du « paradigme altruiste » (le bien des autres) et du « paradigme modernisateur » (progrès technique et économique) qui sous-tendent les actions menées dans la « configuration développementaliste »²⁰. Ce second paradigme prend un sens singulier dans le modèle de développement durable, où les intervenants extérieurs favorisent les exploitations de type artisanal ayant une petite échelle de production et de commercialisation. C'est là que se jouent les capacités de traduction et de médiation des courtiers verts. Nous l'avons vu pour la pêche artisanale et la cueillette des huîtres.

Le « paradigme altruiste » amène les intervenants extérieurs à cibler ceux qu'ils jugent être en situation de faiblesse. C'est le cas des femmes perçues comme circonscrites dans l'espace domestique et sous domination des hommes, image de servitude en contradiction avec la définition par les intervenants extérieurs du progrès social et de l'équité dans les rapports de genre. Ainsi, ces derniers inscrivent souvent dans leurs priorités d'action une aide spécifique aux femmes.

Généralement mères de famille nombreuse, les femmes ont également une position essentielle dans la chaîne de transmission des

20. Il faut noter que dans le contexte de la RBDS la modernisation est placée dans un rapport instrumental vis-à-vis d'impératifs de protection et de durabilité des ressources naturelles exploitées. Ceci n'empêche pas les intervenants extérieurs d'avoir recours aux progrès techniques.

savoirs entre les générations. Elles ont donc une position stratégique pour diffuser les valeurs, savoirs et techniques que les intervenants extérieurs préconisent. Étant particulièrement visées par les intervenants extérieurs, elles sont mises en avant dans le courtage et leurs activités se trouvent requalifiées.

On retrouve cette position singulière dans la composition des GIE du delta. Pour la partie nord de la RBDS, on compte 2 GIE de femmes transformatrices de produits halieutiques sur 3 GIE à Djifere, 11 sur 13 à Dionewar, 5 sur 7 à Niodior²¹.

Les femmes, en position d'interlocutrices privilégiées, émergent en catégorie à part entière dans les séminaires « de sensibilisation aux problèmes d'environnement du delta ». Le directeur du Centre d'Expansion Rural Polyvalent nous relate le dernier séminaire de l'UICN dans son secteur :

« Lors du dernier séminaire, il y avait 12 femmes, 12 élus et 12 jeunes qui ont discuté avec l'UICN. Nous avons parlé de la pêche, de l'agriculture et de l'élevage et de la protection de l'environnement. Ils sont revenus avec les bailleurs de fonds pour voir si les femmes étaient prêtes quelques mois plus tard. »

Parmi les catégories d'acteur rassemblées, les femmes représentent une catégorie en soi, au même titre que « les élus ».

Ce sort particulier des femmes est noté par les auteurs U. Peter et J. Ronald, dans leur ouvrage sur la politique participative de gestion de l'environnement au Sénégal (1998). Au sein des programmes sollicitant une « *participation populaire* », les auteurs constatent la supériorité numérique des femmes. Ils qualifient ces dernières de main d'œuvre « *corvéable et peu coûteuse* » des projets environnementaux, mais ils constatent leur absence lors des phases de diagnostic et de conception des projets ainsi que des négociations sur l'attribution et la gestion des terres, qui restent des prérogatives masculines.

En effet, parmi tous les acteurs ayant une position de courtier dans l'espace de négociation de la RBDS, nous avons rencontré une majorité d'hommes qui représentaient souvent des actions visant ou impliquant des femmes mais nous n'avons rencontré qu'une seule femme ayant elle-même acquis cette position de courtier. Celle-ci était présidente d'un GIE de femmes récoltant des produits halieutiques et présidente d'un Groupement de Promotion Féminine. Sa position de courtier était donc basée sur le critère de genre et avait sans doute fonction d'exemplarité.

Cette requalification des femmes leur permet d'obtenir une plus grande variété de financements en faisant appel à plusieurs échelles

21. Source: données socio-économiques du plan de gestion de la RBDS.

d'intervention extérieure²². C'est le cas de la filière de transformation du mollusque dénommé yeet par les femmes.

« A Dionewar, ADF agit au sein de la fédération et finance le magasin et aussi l'usine à glace qui est en construction, la FAO finance le matériel de transformation du yeet. Les femmes de Dionewar sont organisées, les hommes de Dionewar vont côtoyer les bateaux de pêche pour leur acheter le yeet²³ alors qu'à Niodior les hommes ne le font pas » (entretien, centre d'expansion rural polyvalent, Niodior).

La FAO finance le matériel des femmes servant à transformer le yeet, pour qu'il soit consommable dans la cuisine sénégalaise, ADF finance le magasin que gèrent les femmes. Ces bailleurs sont des interlocuteurs privilégiés des courtiers de la FENAGIE-pêche et on retrouve là le travail de traduction, d'organisation et de mise en relation de ces courtiers. Outre ces fonds qui passent par la fédération, l'union locale, sous-division de la fédération, a reçu un financement de l'ADPES²⁴ pour acheter les produits à transformer.

Ainsi, l'ensemble de la filière de transformation du yeet par les femmes de ce village, est financée par différents bailleurs. La concentration de financements sur cette activité féminine correspond au croisement des paradigmes altruiste et modernisateurs, redéfinis par le modèle de développement durable. Cependant l'organisation des femmes de Dionewar pour recevoir ces aides n'est possible que grâce à l'organisation des pêcheurs du village.

Les pêcheurs du village voisin de Niodior ne pratiquant pas cet achat du yeet, les femmes ne bénéficient pas de ces aides et des liquidités issues de cette filière. Dans ce village en revanche, d'autres courtiers jouent de leur positionnement et amènent d'autres types d'intervenants extérieurs à s'intéresser à ce village. Les femmes de Niodior ont ainsi obtenu une aide (matériel et graines) de l'UICN pour pratiquer le maraîchage, activité jalouée par certaines femmes de Dionewar.

Ces opportunités de financement et d'aide ne sont pas sans créer des difficultés et conflits. Bien que des tensions soient perceptibles à

22. Les organismes internationaux et les ONG ont tendance en effet, depuis les années 90 à soutenir les structures de petites échelles pour pratiquer des « micro-crédits ». Ils pensent ainsi être au plus près des « besoins des sociétés locales » (Bierschenk, 2000).

23. Les bateaux de pêche industrielle n'ont en effet pas le droit de commercialiser ce poisson car on ne peut le pêcher que dans la zone de pêche artisanale. Si les bateaux de pêche industrielle ramassent du yeet dans leurs filets, c'est qu'ils sont sortis de la zone de pêche qui leur est réservée. Ces bateaux enfreignent souvent les limites qui leur sont réservées pour pêcher d'autres poissons que le yeet et ils n'ont alors que deux possibilités: soit ils le jettent, soit ils le vendent aux pirogues qui viennent les accoster.

24. Association pour une Dynamique de Progrès Économique et Social. Créée en 1992, basée à Dakar; son objectif est la « lutte contre l'insalubrité, la dégradation de la mangrove et l'avancée de la mer et le recul constant du littoral ».

travers plusieurs des échanges que nous avons eu au cours de nos entretiens, un seul de nos interlocuteurs, *courtier vert* lui-même, nous a explicité ces difficultés :

« Avant, il y avait des solidarités, mais maintenant, avec l'argent qui divise, c'est différent. Comme entre Dionewar et Niodior, à qui s'organisera le mieux, saura le mieux draguer les bailleurs de fond. La logique c'est de donner à ceux qui répondent aux critères et non à ceux qui en ont le plus besoin. Il est important de traiter les conflits dans la réserve, les conflits vis à vis de la ressource et les conflits entre groupements d'hommes et groupements de femmes. Si on continue à donner de l'argent à certains et pas à d'autres ça va finir par des coups de feu si on continue avec les projets et l'argent »

La coupe du bois, activité « insoutenable ».

Nous avons vu comment certaines activités et certaines catégories d'acteurs sont requalifiées à travers les opérations de traduction et la position de médiation des *courtiers verts*. La coupe du bois, pratiquée par les hommes, se trouve au contraire disqualifiée dans ces jeux de réinterprétation et de courtage.

Les ressources halieutiques et les ressources forestières ne sont pas définies de manière symétrique dans les « problèmes d'environnement » de la RBDS. Le recul de la mangrove et la faible densité des forêts font que les ONG favorisent les activités de reboisement et de substitution à l'exploitation des ressources forestières. Les rubriques « *réhabilitation et protection des écosystèmes dégradés* » et « *amélioration des modes d'usage des ressources naturelles* » du document préliminaire au plan de gestion, concernent exclusivement les ressources forestières. Celles-ci cristallisent donc davantage les initiatives des bailleurs et ONG. Outre les techniques d'exploitation et le type d'acteurs, le *courtier vert* doit être attentif au codage de la ressource exploitée dans la définition d'impératifs d'action dans la réserve. Sur ce point, les activités d'exploitation du bois sont définies en creux.

De ce fait, nous n'avons jamais croisé de courtier soutenant un « projet » d'aide à l'exploitation du bois pour l'utiliser comme combustible ou matériel de construction, alors qu'il s'agit d'une nécessité et d'un labeur pénible.

Les actions des intervenants extérieurs pour limiter la consommation et l'abattage du bois font que cette demande ne serait pas recevable. Les réinterprétations des *courtiers verts* ne sont possibles qu'en regard du champ d'intervention pertinent des intervenants extérieurs.

On peut parler d'une disqualification des activités qui sont hors-jeu au regard des critères de sélection des intervenants extérieurs. Ainsi, certains exploitants se tournent vers d'autres types de médiation. On

peut dès lors remarquer le continuum entre les phénomènes de courtage et la corruption des agents de l'État (Blundo, Olivier de Sardan, 2001). Dans le delta, les hommes qui exploitent le bois sont en relation avec les agents de contrôle de la réserve et des Eaux et Forêts afin d'obtenir une sécurisation de leur chargement par de fausses autorisations de coupe.

Conclusion

Le *courtier vert* est celui qui maîtrise suffisamment la rhétorique du développement durable pour jouer de sa sémantique et s'adapter à ce mode spécifique de problématisation de la relation entre société locale et environnement. Investi dans des réseaux d'acteurs multiples, il organise la rencontre entre bailleurs et acteurs locaux et définit quels sont les activités et acteurs « soutenables » au regard des critères de financement. Il est donc amené à sélectionner les groupes et activités qui entrent en cohérence avec ces critères.

La référence au développement durable n'est pas uniquement une finesse rhétorique pour obtenir un financement mais un moment dans un processus qui amène une double transformation de certaines pratiques d'exploitation et de certains regroupements d'acteurs.

Ce processus a pour conséquence la requalification de certaines catégories d'acteurs (par exemple : les femmes) et de certaines activités (par exemple : certaines techniques de cueillette d'huîtres) qui entrent en congruence avec les critères normatifs du « bon » développement à un moment donné, aujourd'hui la notion de durabilité étant un critère important des financements concédés. Ainsi se trouvent disqualifiés d'autres filières (par exemple : la filière bois), pourtant tout aussi nécessaires au déroulement quotidien de la vie du village. Les dynamiques locales dans cette Réserve de Biosphère se trouvent redécoupées.

La notion de traduction employée pour qualifier l'action des courtiers, peut donc être définie de manière plus large. B. Latour place cette notion au cœur de sa réflexion sur les processus de construction de sens et de catégorie d'action : « *en plus de son sens linguistique-l'établissement d'une correspondance entre deux versions d'un même texte dans deux langues différentes-, il faut lui donner le sens géométrique de translation. Parler de traduction d'intérêts signifie à la fois que l'on propose de nouvelles interprétations et que l'on déplace des ensembles. [...] des questions particulières [...] ont [ainsi] leur sort solidement lié à celui de questions plus larges [...] au point que menacer les premiers termes revient à menacer les derniers* » (Latour, 1989 : 284).

Les déplacements, transformations et retraductions induites par le positionnement des *courtiers verts* dans le contexte de la RBDS, créent des lignes de fragmentation au sein des dynamiques locales.

La corrélation qui s'opère à travers la sélection d'activités et d'acteurs plus ou moins « soutenables » par le *courtier vert*, relie un ordre local à un ordre global. Ce n'est pas cette corrélation qui est nouvelle mais plutôt sa substance dont l'effet d'entraînement sur le mode d'exploitation local amène une réorganisation des ordres de grandeur. Les *courtiers verts* permettent l'incarnation du modèle de réflexion et d'action du développement durable dans des groupes d'acteurs locaux. Ils sont les révélateurs du potentiel démiurgique du paradigme idéologique qu'est le développement durable.

BIBLIOGRAPHIE

- BALLANDIER G., 1967. *Anthropologie Politique*, PUF.
- BIERSCHENK T., CHAUVEAU J.-P., OLIVIER DE SARDAN J.-P., 2000. *Courtiers en développement, les villages africains en quête de projets*. Apad-Karthala.
- BLUNDO G., 1995. « Les courtiers du développement en milieu rural sénégalais », In *Cahiers d'études africaines*, vol 35.
- BLUNDO G., 1998. « Logiques de gestion publique dans la décentralisation sénégalaise : participation factionnelle et ubiquité réticulaire ». *bull de l'APAD* n° 15.
- BLUNDO G., OLIVIER DE SARDAN J. P., 2001. « La corruption au quotidien », In *Politique Africaine*, n° 83 : 5-38.
- BOUDON R., 1984. *La place du désordre*, PUF.
- CORMIER SALEM M.-C., 1999. *Les rivières du sud. Sociétés et mangroves ouest-africaines*, Paris, ORSTOM.
- CROZIER M., FRIEDBERG E., 1977. *L'Acteur et le système*, Seuil.
- GRANDCOLAS D., 1995. Les femmes cueilleuses d'huîtres dans le Saloum. Mémoire de Maîtrise en géographie, Manet G. (dir.), Université de Bretagne Occidentale.
- KALAORA B., 1999. « Global expert : la religion des mots », In *Ethnologie Française*, XXIX, 4.
- LARRUE S., 2002. « Le parc national du Niokolo-Koba : un exemple de rupture entre le milieu et la société Mandingue (Sénégal oriental) ? », In *Cahiers d'Outre-Mer*, 55 (218), janvier-mars.
- LATOUR B. 1989. *La science en action*. Paris, La Découverte.
- OLIVIER DE SARDAN J. P., 1995. *Anthropologie et développement, essai en socio-anthropologie du changement social*, APAD-Karthala.
- PÉLISSIER P., 1995. *Campagnes africaines en devenir*, Paris, Édition Arguments.
- PETER U., JAUBERT R. (dir.). 1998. *Discours et réalités des politiques participatives de gestion de l'environnement. Le cas du Sénégal*. Institut Universitaire d'Étude du Développement, Genève.
- RIST G., 1996. *Le Développement, histoire d'une croyance occidentale*, Presses de Sciences PO.
- WEBER J., 1996. « Peut-on gérer biologiquement le social? Gestion communautaire des ressources naturelles renouvelables et développement durable », Harare, Colloque panafricain, 24-27 juin.